



ASSEMBLEE NATIONALE

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

8^{ème} Législature

DISCOURS

**DE SON EXCELLENCE MONSIEUR
Alassane Bala SAKANDE,
PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
A LA CLOTURE DE LA PREMIERE SESSION
ORDINAIRE DE L'ANNEE 2021**

Ouagadougou, le 28 Mai 2021

PRESEANCE

- **Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Chef de File de l'Opposition Politique ;**
- **Messieurs les Anciens Présidents de l'Assemblée nationale ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du bureau, Présidents de Commissions générales et Présidents de Groupes Parlementaires ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distinguées Personnalités ;**
- **Mesdames et Messieurs.**

« Quels défis pour les Parlements d'aujourd'hui » ? Cette question, qui fait et continuera de faire l'objet de débats et de réflexions, figurait à l'ordre du jour de la deuxième réunion du Comité de préparation de la quatrième Conférence mondiale des présidents de Parlement.

La rencontre, qui s'est tenue du 31 août au 2 septembre 2015 à New York, a réuni plus de 130 délégations parlementaires venues de tous les continents.

Le Burkina Faso, qui y a été représenté par des membres du Conseil national de transition (CNT), s'apprêtait en ce moment, à aller, pour la première fois depuis son

retour à une vie constitutionnelle au début des années 90, à des élections véritablement ouvertes et démocratiques.

Bien évidemment, je n'ai pas pris part à cette Conférence de portée mondiale comme le montre d'ailleurs la date de sa tenue.

Mais si je me suis permis d'évoquer la thématique de la deuxième réunion du Comité préparatoire de cette rencontre de New York, qui, je le rappelle, était : « *Quels défis pour les Parlements d'aujourd'hui ?* », c'est juste pour partager avec vous la pertinence de la réponse donnée par le chef du Parlement néo-zélandais de l'époque, Monsieur David Carter.

Il déclarait, en effet, je cite : « *Nous devons reconnaître que parfois nous ne sommes pas tenus en grande estime. Parce que la plupart du temps, les populations ne font pas la différence entre Gouvernement et Parlement* ». Fin de citation.

Cette réponse, venant de la part d'un chef de Parlement d'une des plus élaborées et des plus vieilles démocraties au monde, mérite l'attention de tous, en tout lieu et en tout temps.

Elle pose la récurrente question de la relation de confiance entre les citoyens et leurs dirigeants.

Elle interroge notre rapport aux citoyens au nom desquels et pour lesquels l'action politique doit être conduite.

Elle illustre que dans toutes les démocraties, même dans celles dites les plus raffinées, la confiance reste fragile, volatile et dégradable.

Cette réflexion de David Carter nous enseigne en revanche que cette relation de confiance se tisse à l'épreuve des faits et est gouvernée par l'exemplarité de l'action politique.

Monsieur le Premier le Ministre ;

Distingués invités ;

Honorables députés ;

Mesdames et messieurs,

Gardant en mémoire cette déclaration de David Carter tout en nous référant au contexte actuel de notre pays, majorité comme opposition, nous ne devons pas oublier que c'est par temps rudes et d'épreuves que l'une a accédé aux responsabilités et l'autre aspire à y accéder.

En effet, depuis quelques années dans notre pays, l'urgence est extrême, les impatiences sont grandes, les attentes sont immenses et variées.

Malgré la conjoncture internationale et nationale particulièrement difficile, les espoirs de nos compatriotes restent vivaces, leur foi en l'avenir, inébranlable, et leur capacité de résilience, intacte.

La nécessaire consolidation de la relation de confiance entre la classe politique et le reste de notre société commande que la parole politique rassure, elle commande que l'action politique imprime le destin collectif, elle commande que les aspirations politiques se nourrissent du souci de l'intérêt général.

C'est en cela que la politique trouve son sens et devient un art dont la merveille est de construire le destin collectif.

En vertu du principe de la séparation des pouvoirs auquel elle est intimement rattachée, la démocratie doit être perçue comme un écosystème politique à travers lequel s'expriment les interactions entre l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire.

De ces trois institutions républicaines, l'Assemblée nationale est considérée partout comme le haut lieu par excellence de la démocratie.

Démocratie dans les échanges entre les élus nationaux, démocratie dans la police des débats, démocratie dans l'expression des opinions.

Et c'est à l'aune des joutes oratoires qui ont lieu au sein du Parlement, et non à

l'unanimité béate, que se mesure la vitalité de toute démocratie.

Sans ce nécessaire conflit des opinions entre députés, tout au long du processus législatif, les lois que nous votons seront marquées du sceau de l'arbitraire et de toutes les dérives qui vont avec.

Sans cette nécessaire confrontation des idées entre l'Exécutif et le Législatif au sujet des politiques publiques, c'est l'action gouvernementale qui est vidée d'un moyen d'amélioration de son efficacité.

Membres de l'Exécutif ou du Législatif, nous avons tous reçu une mission. Que celle-ci émane des électeurs ou du Premier magistrat de la République ne change rien à

sa finalité. Et cette finalité c'est servir l'intérêt général.

La recherche de l'intérêt général auquel nous sommes tous attachés, suppose, d'une part, une éthique politique dans les rapports entre les institutions et, d'autre part, une pédagogie politique dans nos rapports aux citoyens.

Sur ce dernier point, cela implique qu'à travers nos paroles et nos actes nous apportions aux citoyens une meilleure compréhension du fonctionnement des institutions et des rapports de complémentarité qui existent entre elles.

C'est à ce prix que nous pourrions espérer bénéficier de la grande estime des citoyens

et fédérer toutes les énergies autour du chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian Kaboré, pour un Burkina Faso tourné vers le progrès, la prospérité, la fraternité et la solidarité.

En partageant cette réflexion avec vous, loin de moi l'idée d'avoir voulu livrer un cours de morale politique. Je n'en ai, ni les compétences, ni l'autorité.

Cet avant-propos de mon discours est en rapport avec un événement politique fondateur d'un nouvel ordre politique, mais dont la date anniversaire passe généralement inaperçue.

En effet, il y a trente ans de cela, le 2 juin 1991, que notre peuple a approuvé, par référendum, la Constitution actuelle.

Après donc une dizaine d'années d'éclipse de l'Etat de droit marquées par une succession de régimes militaires depuis le 25 novembre 1980, le Burkina Faso renouait ainsi, à l'instar de bien d'autres nations africaines, avec l'expérience d'une vie démocratique fondée, d'une part, sur la garantie des droits : droits individuels, droits collectifs et droits sociaux et, d'autre part, sur la séparation des pouvoirs.

Ainsi naissait la quatrième République. Et à ce propos, je voudrais vous demander d'ovationner un des artisans de cette

Constitution qui se trouve être l'un des nôtres aujourd'hui, j'ai nommé l'ancien Président de l'Assemblée des députés du peuple, l'honorable Bognessan Arsène Yé qui fut président de cette commission constitutionnelle. Nous sommes heureux que cet artisan soit de notre législature aujourd'hui. Merci et félicitations encore.

Monsieur le Premier le Ministre ;

Distingués invités ;

Honorables députés ;

Mesdames et messieurs,

Conformément à l'article 87 de la Constitution et à l'article 27 du Règlement de l'Assemblée nationale qui prescrivent que « la première session s'ouvre le premier mercredi du mois de mars », nous nous étions réunis le mercredi 3 mars dernier dans cet Hémicycle pour procéder à l'ouverture solennelle de la première session ordinaire de l'année 2021 et la toute première de la 8^e Législature.

Trois mois après, nous voilà de nouveau rassemblés cet après-midi du vendredi 28 mai 2021 pour clore nos travaux.

Parallélisme de forme oblige, autant lors de mon discours d'ouverture, j'ai annoncé les grands points inscrits à l'ordre du jour de cette session, autant je me ferai l'obligation d'en faire l'état des lieux.

Mais avant de me soumettre à cet exercice de redevabilité, je voudrais, au nom de l'Assemblée nationale et au mien propre, témoigner ma gratitude à toutes les illustres personnalités qui nous font l'honneur et l'amitié de rehausser l'éclat de cette cérémonie par leur présence effective.

A toutes celles qui ont toujours été des nôtres en pareilles circonstances, mais n'ont pu effectuer le déplacement de cet après-midi en raison des mesures barrières dictées par le Covid-19, je leur renouvelle ma reconnaissance pour leurs précieux soutiens à la bonne marche du Parlement.

Je pense notamment à leurs Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs de Missions Diplomatiques et Consulaires, à Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations internationales et interafricaines, aux Autorités Coutumières, Religieuses, Administratives, Militaires et Paramilitaires.

J'associe à ces remerciements, l'ensemble des personnels civil, militaire et paramilitaire qui ont toujours assuré le bon fonctionnement de l'administration parlementaire avec dévouement, loyauté et esprit de sacrifice.

J'exprime également ma gratitude aux femmes et aux hommes de média qui ont toujours été de toutes nos plénières et toutes nos autres activités parlementaires, en tout temps et en tout lieu.

Distingués invités ;

Honorables députés ;

Mesdames et messieurs,

La clôture de la présente session ordinaire de l'année 2021 intervient, d'une part, dans un contexte mondial marqué par l'impact socioéconomique du Covid-19 et, d'autre part, dans une situation nationale dominée, entre autres, par la persistance des attaques terroristes et les récents troubles qui secouent les milieux scolaires.

L'actualité mondiale reste dominée par la pandémie du Covid-19 qui continue de se répandre par vagues successives. Par le

truchement de mutations, il désarçonne la communauté scientifique mondiale et endeuille des milliers de familles par jour. Quoique moins durement touché que d'autres pays, nous devons continuer de faire preuve de vigilance afin de nous protéger et de protéger nos proches.

L'une des conséquences, toute aussi grave, de la maladie à Coronavirus est l'érosion de l'économie mondiale qui a enregistré sa pire récession depuis la Seconde Guerre mondiale, laquelle affecte durement nos populations.

L'un des corollaires de la crise sanitaire est la flambée des prix des produits de première nécessité à laquelle sont

confrontés les ménages burkinabè. Face à une telle situation, j'exhorte le gouvernement à renforcer les actions de contrôle des prix en vue de les contenir dans des proportions accessibles aux consommateurs.

Au regard de l'exacerbation du nationalisme vaccinal et du business des vaccins contre le Covid-19, l'Assemblée nationale, par ma voix, interpelle la communauté internationale à un sursaut de solidarité en veillant à l'équité dans la course vers ce qui est devenu le nouveau Graal de ces temps difficiles.

Parlant toujours de vaccin, mais d'un autre type, je voudrais rendre un hommage

appuyé à l'équipe scientifique du Pr Halidou Tinto de l'unité de recherche clinique de Nanoro. Avec une efficacité de 77%, une première dans le monde, le candidat vaccin antipaludique R21/MM, sorti tout droit d'un laboratoire burkinabè, suscite de réels espoirs dans la lutte contre le paludisme. C'est le Burkina Faso tout entier qui se trouve honoré par cette prouesse inédite qui mérite nos applaudissements.

Sur le plan sécuritaire, après une période d'accalmie due à la montée en puissance de nos forces combattantes, l'on a assisté ces derniers temps à une recrudescence des actions des groupes armés.

En effet, durant les mois d'avril et mai, notre nation a été particulièrement éprouvée par les attaques lâches et barbares des ennemis de notre peuple.

Dans les régions de l'Est, du Centre-Nord, du Sahel et de la Boucle du Mouhoun, des éléments de nos Forces de défense et de sécurité, des Volontaires pour la défense de la patrie, des civils, hommes, femmes comme enfants, sont encore tombés sous les balles des terroristes.

En ces circonstances de dures épreuves pour toutes les familles endeuillées, je leur exprime ma profonde compassion et mon entière solidarité.

Dans cette guerre qui nous a été imposée sur notre sol, nous avons des hommes et des femmes qui, loin de leurs familles, nuit et jour, sous la pluie et sous le soleil, dans les immensités sablonneuses du Sahel, dans la savane arbustive du Nord et du Centre-Nord et dans les forêts de l'Est et de la Boucle du Mouhoun, sont résolument engagés à la défense du territoire national, à la protection des institutions républicaines, et à la préservation de nos valeurs politiques, culturelles et sociales.

Je tiens ici à leur réitérer toute ma satisfaction pour le professionnalisme, le dévouement et le don de soi avec lesquels ils accomplissent leur noble mission.

Contre les assauts meurtriers des hordes terroristes, le choix de l'action militaire est une nécessité absolue et incontestable. Mais il ne saurait constituer à lui seul la réponse au défi sécuritaire qui se présente à nous.

En complément à la force opérationnelle, le gouvernement a fait le choix pertinent de l'approche du développement économique et social au profit des localités vulnérables.

Mais l'action militaire conjuguée à l'option socio-économique commande de la part de tous les Burkinabè un accompagnement citoyen qui est la préservation de la cohésion sociale.

En effet, en plus de la terreur qu'ils utilisent comme moyen d'action, les forces du mal

ont fait le funeste choix de recourir à une autre arme, toute aussi redoutable, et le mot est faible, que les fusils et autres explosifs. Il s'agit de la propagation du discours de la haine de l'autre, de l'intolérance et de l'extrémisme. Et l'objectif est bien connu : nous jeter les uns contre les autres pour mettre à mal le désir de vivre-ensemble qui a toujours rassemblé nos différentes communautés.

Face à cette tentative de détricoter le tissu social, l'impératif est à la vigilance, au rassemblement, et à la déconstruction du discours vénéneux que l'ennemi veut faire passer au sein de nos populations.

Nous sommes forts de notre cohésion sociale et nous devons rester forts de notre cohésion sociale. Mais nous devons savoir que cette cohésion sociale peut par moment dépérir si chacun de nous n'en est pas le gardien.

Monsieur le Premier Ministre ;

Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement ;

Honorables députés ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs,

Au moment où nous nous employons à baisser les rideaux de la première session ordinaire de notre mandat, le monde

éducatif est en convulsion suite à l'annonce de projets de réformes au niveau des examens du secondaire.

Les manifestations hostiles des élèves qui se sont ensuivies ont viré à un déferlement de violence inouïe aussi bien au sein de certains établissements de la capitale et de l'intérieur que dans la rue.

Outre les dégâts matériels occasionnés par les mouvements de protestation, l'on a malheureusement enregistré deux pertes en vie humaine. L'une à Kongoussi avec le décès de l'élève Cécile Kinda et l'autre à Ouagadougou avec la mort de l'élève Abdoul Mohamine Sinaré.

Au nom de l'ensemble des députés et au mien propre, j'exprime aux familles éplorées ma profonde douleur et mes sincères condoléances.

C'est aussi l'occasion pour moi d'inviter les scolaires au ressaisissement et à la retenue.

Moins que le refus des projets de réformes, c'est sa forme d'expression qui est à proscrire à jamais.

Plus jamais ces spectacles d'élèves poursuivant leurs enseignants pour en découdre.

Plus jamais ces scènes d'élèves saccageant des salles de profs.

Plus jamais ces images de professeurs, de censeurs ou de proviseurs molestés ou séquestrés par leurs propres élèves.

Il y va de l'avenir de l'école burkinabè, il y va de la survie de la société burkinabé. Car, comme le prévenait Platon, philosophe grec du quatrième siècle avant notre ère, je cite :
« Lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants, lorsque les fils ne tiennent plus compte de leur parole, lorsque les maîtres tremblent devant leurs élèves et préfèrent les flatter, lorsque finalement, les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus au-dessus d'eux l'autorité de rien ni de personne, alors c'est là en toute

beauté et toute jeunesse le début de la tyrannie ».

C'est pourquoi je lance cet appel pressant à toutes les parties prenantes de cette crise au respect des règles qui encadrent les manifestations publiques, à la pondération et au dialogue. C'est à ce prix que nous pourrons espérer redonner à l'école burkinabè son lustre d'antan.

Monsieur le Premier Ministre ;

Distingués invités ;

Mesdames et messieurs,

Ouverte le 3 mars 2021, la session inaugurale de la 8ème législature a été prolifique affichant à son compteur, 30 lois

adoptées. On y dénombre 20 lois portant sur des accords de ratification qui ont permis au Burkina Faso de mobiliser des ressources pour financer des secteurs vitaux tels la fourniture d'électricité, l'éducation et la construction d'infrastructures.

L'Assemblée nationale a aussi adopté quatre (04) résolutions portant validation de mandats de députés et élection de juges parlementaires.

Dix (10) autres lois sont venues enrichir le potentiel législatif burkinabè. Parmi ces textes normatifs, on peut citer entre autres :

- deux lois portant régime de sécurité sociale, applicable d'une part aux agents

publics de l'État, et d'autre part aux travailleurs salariés;

- une loi portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel ;

- une loi portant prorogation du mandat des conseils municipaux et régionaux des communes et régions du Burkina Faso ;

- une loi portant régime juridique applicable aux drones civils au Burkina Faso;

- une loi portant régime général des armes, de leurs pièces, éléments, munitions et autres matériels connexes au Burkina Faso.

Distingués invités ;

Mesdames et messieurs ;

En application de l'article 109 de la loi fondamentale qui oblige le Premier ministre à le faire au cours de la première session de l'Assemblée nationale, Son Excellence Monsieur Christophe Joseph Marie Dabiré a exposé directement aux députés le 20 mai dernier la situation de la Nation.

Je tiens, Monsieur le Premier ministre, une fois de plus à vous féliciter d'abord pour votre endurance, ensuite pour la clarté de vos propos et enfin pour la maîtrise de vos dossiers ; merci d'avoir donné l'exemple en exécutant avec élégance et enthousiasme ce devoir républicain.

- **Monsieur le Premier Ministre ;**
- **Messieurs les membres du gouvernement ;**
- **Honorables députés ;**
- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

La session qui s'achève a été marquée par la présence active de chefs de Parlement de pays voisins et amis du Burkina Faso:

- le mercredi 3 mars 2021, leurs Excellences, Monsieur Louis Vlavonou président de l'Assemblée nationale du Bénin et Monsieur Malick Diaw président du Conseil national de Transition du Mali ont honoré la cérémonie solennelle d'ouverture de la première session ordinaire de notre mandat par leur présence effective et leurs messages.

- Le président du Conseil national de la Confédération Suisse, S.E.M. Andreas Aebi, en visite de travail à la tête d'une délégation au Burkina, du 18 au 21 avril 2021, s'est adressé à notre auguste Assemblée le lundi 19 avril.

C'est le lieu ici pour moi, de renouveler, en votre nom à tous, toute ma gratitude à ces chefs de Parlement, qui, malgré le contexte sanitaire ont honoré notre institution et notre pays. En plus du renforcement de la coopération interparlementaire, la Suisse est un partenaire privilégié de l'Assemblée nationale burkinabè. Avec la Suède et l'Union européenne, elle participe au financement du plan stratégique de notre institution dans le cadre du Programme commun d'appui à l'Assemblée nationale du Burkina Faso (PROCAB). Je souhaite que ce partenariat puisse se renforcer pour le bonheur de nos peuples.

Lors de mon allocution d'ouverture de la présente session, j'exprimais ma volonté de donner une nouvelle impulsion à la diplomatie parlementaire qui commence par l'injection de sang neuf dans les instances communautaires et ce, en dépit du contexte marqué par la persistance de la pandémie du Covid-19 et ses confinements. A ce jour, nous avons finalisé la désignation des membres au sein des différents Parlements communautaires et nombre de ces organisations ont entamé la mise en œuvre de leur programme d'activités, aussi bien en mode virtuel que présentiel.

En attendant que la communauté internationale, dans son ensemble, arrive à

avoir une bonne maîtrise de cette pandémie, les rencontres en ligne sont privilégiées, afin d'éviter au maximum d'être en contact avec les nouvelles souches du Covid-19 qui se développent et se répandent de plus en plus.

Je vous invite donc, chers parlementaires communautaires, à consulter en permanence vos courriels et à être proactifs quant aux sujets à traiter.

Félicitations à vous pour le travail qui a été abattu ; félicitations à l'ensemble des députés. Sur 127, il n'y a que 34 anciens ; mais tous ont su donner le meilleur d'eux-mêmes. En l'espace de 2 mois et demi, ils se sont fait remarquer par leur ardeur au travail, leur assiduité et par les résultats auxquels nous sommes parvenus.

Pour ce travail abattu, pour ses efforts, permettez-moi, honorables députés, de me mettre debout tout seul pour vous acclamer.

Merci, merci, encore merci et toutes nos félicitations.

Distingués invités ;

Mesdames et messieurs ;

Les relations internationales, vous en conviendrez, sont largement affectées par le brusque regain de tension armée entre la Palestine et Israël. Cette escalade de la violence a endeuillé de nombreuses familles qui ne demandent qu'à vivre en paix.

Aussi, en tant que Président en exercice de la 15^{ème} Conférence des Parlements des Etats membres de l'OCI (UPCI), je lance un appel à toutes les parties prenantes pour une désescalade de cette violence afin de

préservé les vies innocentes des populations qui paient un lourd tribut.

Honorables députés ;

Mesdames et messieurs ;

A compter de demain, nous serons en intersession. L'intersession désigne le temps qui s'écoule entre deux sessions. Dans le cas présent, il s'agit de la présente session des lois qui s'achève et la session budgétaire qui s'ouvre en septembre prochain. Si certains dans ce laps de temps peuvent trouver quelques jours pour se refaire des forces, pour beaucoup d'entre nous, il s'agira juste de changer d'activités. Entre les travaux hors sessions de l'Assemblée nationale et les activités à

mener dans vos circonscriptions électorales, vos activités domestiques ou professionnelles, il nous faut faire preuve d'organisation pour nous offrir quelques jours de vacances, indispensables pour notre santé. Pour ceux qui pourront s'en offrir, je vous souhaite de bonnes vacances et un bon temps de repos.

Au nombre des activités à mener dans vos circonscriptions électorales, je vous invite à inscrire en bonne place des séances de redevabilité en vue de faire le bilan de cette session et de rendre compte à vos mandants du travail législatif.

C'est dans cet esprit que le Bureau de l'Assemblée nationale a désormais institué

des journées de redevabilité organisées par l'institution elle-même.

Au moment où nous marquons une pause dans nos activités traditionnelles, le monde agricole est quant à lui en pleine activité avec l'installation progressive de la saison des pluies dans notre pays.

Je ne saurais donc clore mon propos sans souhaiter une très bonne saison pluvieuse à nos agriculteurs et prier pour que le fruit de leur labeur soit à la hauteur de leurs espérances.

C'est sur cette invocation pieuse que je déclare close la première session ordinaire de l'année 2021.

Dieu bénisse le Burkina Faso !

Je vous remercie !